

Réalisation d'une liaison entre la RD 973 et le projet de déviation Villelaure / Pertuis sur la commune de Pertuis

Le Conseil départemental de Vaucluse et la Métropole d'Aix-Marseille Provence travaillent ensemble à la création d'une liaison routière entre l'entrée Ouest de Pertuis (RD 973) et sa déviation Sud-Ouest.

L'importance de l'agglomération de Pertuis et sa situation géographique en font un carrefour routier très fréquenté.

La déviation Sud-Ouest de l'agglomération et le nouveau pont sur la Durance - mis en service par le Département - ont contribué à l'amélioration des conditions générales de déplacements et à celle du cadre de vie des habitants du centre-ville.

La déclaration d'intention pour la réalisation d'une liaison entre la RD973 et la déviation de Villelaure /Pertuis sur la commune de Pertuis (84)

Compte tenu de l'ampleur du projet et conformément à la réglementation en vigueur - notamment aux articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme, ainsi qu'au III de l'article L.120-I du Code de l'Environnement - une concertation du public en amont des procédures réglementaires sera réalisée.

Le Conseil départemental en a défini les objectifs et les modalités par délibération n°2021-343 du 28 mai 2021.

[> Télécharger la déclaration d'intention](#)

Toujours plus pour des déplacements facilités en zone urbaine

Le nouvel aménagement a pour but de poursuivre et compléter les efforts entrepris, tout en harmonisant le réseau de déplacements avec le développement urbain du secteur.

Le projet consiste à dévier avant la zone urbanisée le trafic routier en transit depuis Villelaure et souhaitant se diriger vers le Sud de l'agglomération et le département des Bouches du Rhône.

A plus long terme, il assurera également le raccordement de la déviation de la RD 973 entre Cadenet et Pertuis.



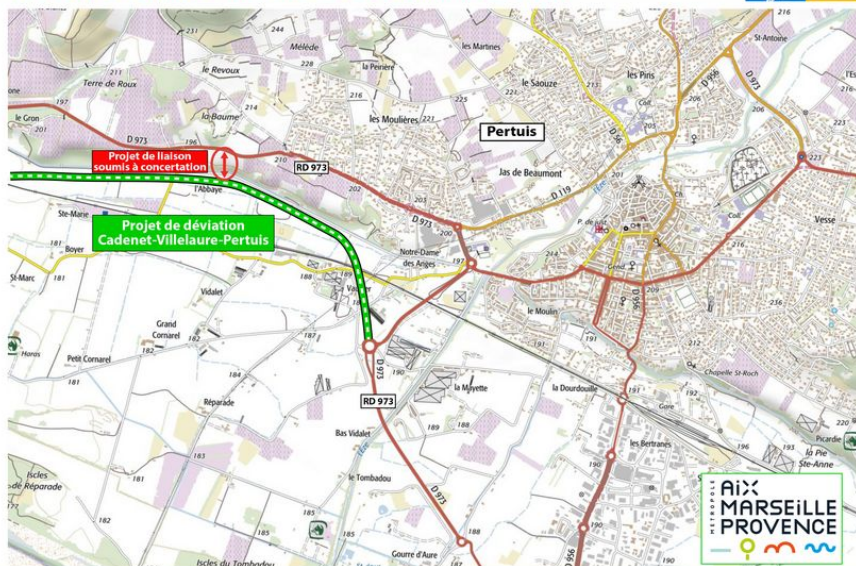
La maîtrise d'ouvrage de cet aménagement est assurée par le Conseil départemental de Vaucluse.

Les études de faisabilité sont en cours.

En amont des procédures réglementaires, les options d'aménagement feront l'objet d'une concertation du public qui permettra à chacun de s'exprimer à leur sujet.

Sauf impondérable, cette concertation est envisagée au cours du second semestre 2021.

Réalisation d'une liaison entre la RD 973
et le projet de déviation Villelaure/Pertuis sur la commune de Pertuis



Département de Vaucluse - place Viala - Avignon Cedex 9
www.vaucluse.fr





CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09